

<https://www.paris-normandie.fr/id569664/article/2024-10-17/pres-de-rouen-il-envoyait-des-...>

Par Marion Riaux

8 min read

## Près de Rouen, il envoyait des messages salaces à une ado de 16 ans : un ancien prof condamné

Lundi 14 octobre 2024, le tribunal correctionnel de Rouen a jugé un ancien prof de 37 ans pour corruption de mineur. Pendant plusieurs mois, il envoyait des messages scabreux à une ado de 16 ans.



L'homme avait abordé la jeune fille, alors âgée de 16 ans, sur les réseaux sociaux et lui envoyait régulièrement des messages à caractères sexuels - Photo d'illustration PN



*Par Marion Riaux*

Publié: 17 Octobre 2024 à 12h38 Temps de lecture: 1 min

« *J'espère que vous ressentez de la honte* », martèle le procureur. Lundi 14 octobre 2024, le tribunal correctionnel de Rouen a jugé un ancien prof de 37 ans pour corruption de mineur. Entre 2021 et 2023, il avait entretenu une longue correspondance avec une jeune fille mineure au début des échanges. Il lui envoyait régulièrement des messages à caractère sexuel.

## Des photos à caractère sexuel

Le premier échange date de 2021. À l'époque, la victime est âgée de 16 ans. L'homme est alors professeur dans le lycée de la jeune fille. C'est aussi une connaissance de sa mère. Il la contacte pour la première fois via le réseau social Instagram. Les conversations s'enchaînent et les messages du prévenu deviennent de plus en plus scabreux. Il envoie des photos à caractère sexuel, la surnomme « *ma bichette* » et lui pose des questions sur sa sexualité. Il l'invite également à des soirées alcoolisées et lui propose de venir à son domicile pour la « *masser* ». Des photos en maillot de bain sont aussi envoyées.

Ces échanges vont durer pendant presque un an et demi. C'est en mars 2023 que la victime finit par dénoncer les faits et porte plainte, encouragée par sa mère. Plus d'un an plus tard, à la barre, le prévenu, désormais en reconversion professionnelle, n'est pas loquace. « *Dans quel objectif avez-vous envoyé ces messages ?* », lui demande le président du tribunal. « *Il n'y avait pas d'objectif prédéfini. C'était juste de la curiosité, sûrement mal placée. Je pense que ça me dérangerait si ça arrivait à une de mes filles. Je regrette* », assure-t-il.

## « Il y a un grave problème de fond »

Une réponse peu convaincante aux yeux de l'avocate de la victime : « *C'est lui qui a été la chercher. Il lui envoyait des photos très suggestives, il lui suggère de venir au domicile de la mère quand elle n'est pas là pour la masser. Il ne lâche pas les messages, il la relance quand elle ne répond pas... Et soi-disant, il ne cherchait rien ? On se moque de qui ? Surtout en tant que prof* », s'indigne-t-elle.

À l'issue du délibéré, l'homme a été condamné à 12 mois de prison avec sursis. Il a obligation de respecter un suivi socio judiciaire, de se soigner et a interdiction de rentrer en contact avec la victime pendant 4 ans. Il a également interdiction d'exercer une activité en contact avec des mineurs pendant 5 ans et a été inscrit au Fichier des auteurs d'infractions sexuelles ou violentes (Fijais).

### **Poursuivez votre lecture sur ce(s) sujet(s) :**

[Saint-Léger-du-Bourg-Denis \(Seine-Maritime\)](#) [Rouen \(Seine-Maritime\)](#)

## **Juste pour vous**

Pour profiter d'une expérience de lecture optimale, nous vous conseillons d'activer vos cookies.

[Activer](#)

Generated with Reader Mode